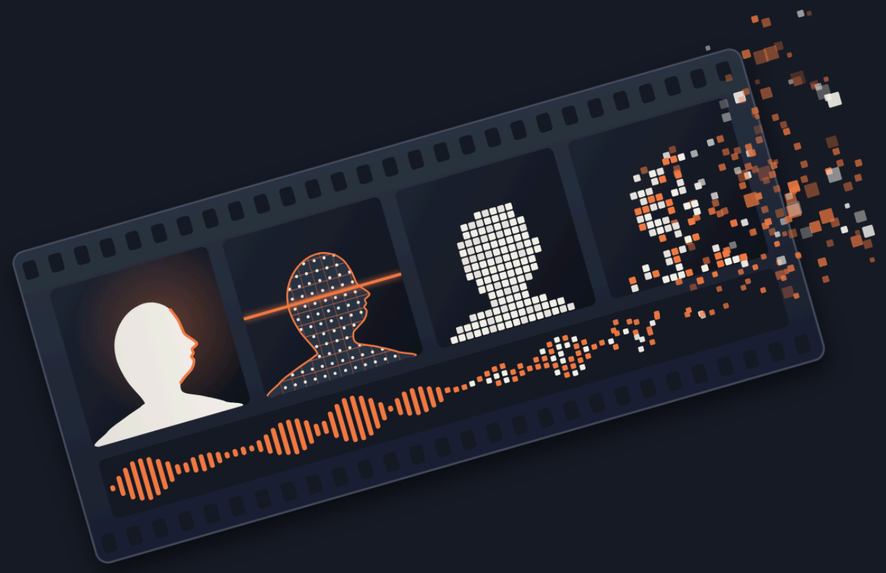
linkedin.com/in/d-delannoy

LE CLONAGE NUMÉRIQUE

Les comédien.ne.s, variable d'ajustement de l'IA ?



Visage, voix, interprétation : l'IA bouscule leurs droits

FIL DE LECTURE Constat · Exploitation · Droit · Contrôle · Enjeux · Perspectives

L'AFFAIRE LARA CROFT

Lara Croft parle avec une voix clonée

En août 2025, une mise à jour de *Tomb Raider IV-VI Remastered* fait dire à Lara Croft de nouvelles répliques avec une version clonée par IA de la voix de Françoise Cadol, sa voix française depuis 1996, sans son accord.

Cloner

De nouvelles répliques dites par une copie de sa voix générée par IA

Contester

Constat de commissaire de justice, puis mise en demeure par son avocat. Même alerte de la voix brésilienne, Lene Bastos

Retirer

Le 19/09/2025, l'éditeur Aspyr supprime tous les contenus vocaux IA

Selon son avocat

La voix est protégée comme attribut de la personnalité, comme donnée biométrique (RGPD) et comme interprétation. Sa cliente avait exercé son droit d'opposition.

Sources : ActuIA, 15/09/2025 – PC Gamer, 24/09/2025 – GamesRadar, 09/2025 – Time Extension, 09/2025

LE PHÉNOMÈNE

3 secondes d'enregistrement pour cloner une voix

Leur visage, leur voix et leur interprétation deviennent des données, réutilisables à l'infini.

MICROSOFT, 01/2023

3 s

Le modèle VALL-E imite une voix à partir d'un extrait de 3 secondes

AUDIBLE, 05/2025

100+

Voix générées par IA proposées aux éditeurs de livres audio, dont des voix françaises

PRIME VIDEO, 03/2025

12

Films et séries doublés avec l'aide de l'IA, dans un premier test

Du doublage au livre audio

Chaque enregistrement d'un.e comédien.ne peut devenir la matière première d'une voix clonée.

Sources : Microsoft Research, VALL-E, 01/2023 – Audible, communiqué, 05/2025 – Gameblog, 07/03/2025

LA PROFESSION ALERTE

4 000 comédien.ne.s signent avant les César

Le 23/02/2026, trois jours avant la 51e cérémonie, une tribune portée par l'Adami réclame un cadre légal urgent.

> *« Le clonage de voix sans autorisation de comédiennes et de comédiens devient légion. »*
>
> Tribune des 4 000, 23/02/2026

PROPOSÉS À UN COMÉDIEN

250 €

pour l'usage de son image par IA, à la place de 2 jours de tournage

#TouchePasMaVF

Depuis 01/2024, le SFA-CGT et l'association Les Voix mobilisent les comédien.ne.s de doublage.

Lettre intersyndicale

Le 22/04/2026, SIA-UNSA, SFA-CGT, SNLA-FO et SNAPAC-CFDT demandent l'adoption de la présomption d'utilisation.

Sources : Adami, tribune du 23/02/2026 – lettre ouverte intersyndicale, 22/04/2026 – 3DVF, 15/01/2024

EXPLOITATION – À L'IMAGE

Un visage numérisé sans accord : que dit la loi ?

Un scan réalisé pendant un tournage permet de recréer l'artiste-interprète dans d'autres scènes, voire d'autres films.

Le droit à l'image

Toute personne, dans un lieu privé comme public, a un droit exclusif sur son image dès lors qu'elle est identifiable : pas d'utilisation sans son accord exprès, idéalement écrit (C. civ. art. 9). Il ne vise pas expressément l'apprentissage de l'IA, ni l'interprétation elle-même.

Les droits de l'artiste-interprète

Ils protègent la prestation, mais signer avec un producteur audiovisuel vaut autorisation de la fixer, la reproduire et la diffuser (CPI art. L212-3 et L212-4).

Ce qui manque

Un consentement spécifique au double numérique : le droit français n'en prévoit aucun pour créer puis réutiliser la copie d'un.e interprète, à la différence de la Californie ou de l'accord SAG-AFTRA.

Deepfake diffusé sans consentement : peines maximales

France, cas général

1 an de prison et 15 000 € d'amende

France, diffusion par un service en ligne

2 ans et 45 000 €

Italie

1 à 5 ans de prison

Danemark (projet)

Aucune peine pénale : retrait et indemnisation

Partout, la victime peut aussi agir au civil : retrait du contenu et dommages et intérêts.

Sources : C. civ. art. 9 – CPI art. L212-3 et L212-4 – Californie, AB 2602 – C. pén. art. 226-8 (loi SREN, 2024) – loi italienne 132/2025, art. 612-quater c.p. – Folketinget, L 49

EXPLOITATION – L'INTERPRÉTATION

Un avatar construit à partir du jeu de plusieurs interprètes

Le droit protège une interprétation, pas un personnage qui serait généré par l'IA à partir de jeux clonés d'actrices/acteurs.

Ce que dit le droit

Fixer, reproduire ou diffuser une prestation exige l'autorisation écrite de l'artiste-interprète (CPI art. L212-3).

Son droit moral protège le respect de son interprétation, sans limite de durée (CPI art. L212-2).

Le cas Tilly Norwood

Une « actrice » entièrement générée par IA, présentée à Zurich en 09/2025.

SAG-AFTRA dénonce un personnage « entraîné sur le travail d'innombrables interprètes professionnels, sans autorisation ni rémunération » (traduction).

Comment défendre ces droits ?

Sans accès aux données d'entraînement, impossible de prouver quelles interprétations ont nourri l'avatar.

Sources : CPI art. L212-2 et L212-3 – SAG-AFTRA, communiqué du 30/09/2025 – Variety, 30/09/2025

EXPLOITATION – LE DOUBLAGE

1 voix clonée pour toutes les langues

Les plateformes testent le doublage créé par l'IA sur des titres jamais doublés, on devine la suite…

Prime Video

03/2025 : test sur 12 films et séries, en anglais et en espagnol d'Amérique latine.

Des professionnels contrôlent la qualité, selon Amazon.

Audible

05/2025 : traduction des livres audio par IA annoncée, de l'anglais vers le français, l'espagnol, l'italien et l'allemand.

#TouchePasMaVF demande

La transparence pour le public.

Le droit d'autoriser ou de refuser l'entraînement.

Des aides publiques liées à l'emploi d'artistes.

Des quotas d'œuvres sans IA.

La question

Que devient l'activité de doublage ?

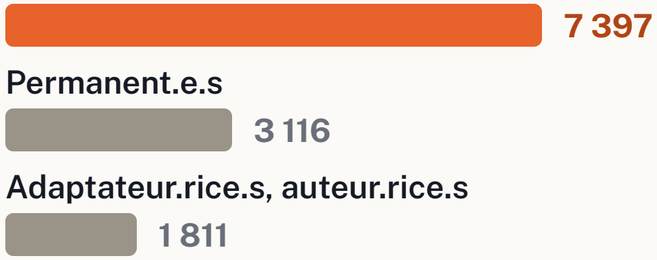
Sources : Gameblog, 07/03/2025 – Audible, communiqué, 05/2025 – 3DVF, 15/01/2024

EXPLOITATION – LE POIDS DU DOUBLAGE

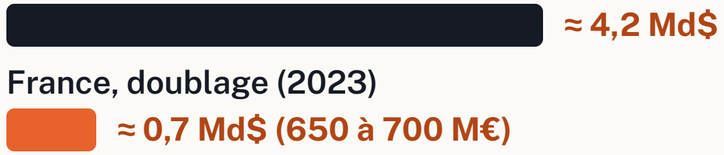
12 500 emplois en France, ≈ 4 Md$ de marché mondial

En 2023, le doublage fait travailler 110 entreprises en France, surtout en Île-de-France, pour plus de 210 M€ de salaires bruts.

Qui travaille dans le doublage en France ?



Chiffre d'affaires du doublage



Précision

Les montants sont des estimations : celle du secteur pour la France, celle d'un cabinet d'études pour le monde, sur des périmètres différents.

Sources : Audiens DATALAB pour LES VOIX et SFA-CGT, 16/05/2024 – Sacem, 05/2024 – Market.us, 20/01/2025 – taux BCE moyen 2023 (1 € = 1,081 $)

EXPLOITATION – LIVRE AUDIO, JEU VIDÉO

320 jours de grève pour encadrer les doubles numériques

Une grève près de 3 fois plus longue que celle du cinéma en 2023, conclue par un accord ratifié en 07/2025 entre SAG-AFTRA et les éditeurs de jeux vidéo : il encadre les répliques numériques créées par IA.

Consentir — Un consentement éclairé pour chaque usage d'une réplique numérique.

Suspendre — Le consentement peut être suspendu pendant une grève.

Rémunérer — Des tarifs minimum, jusqu'à 7,5 fois le tarif de base pour une voix générée en temps réel.

Durée des grèves SAG-AFTRA



Et le livre audio ?

Audible propose plus de 100 voix générées par IA aux éditeurs. Lorsque celles-ci reposent sur l'apprentissage et remplacent un.e interprète, qui a consenti et qui est payé ?

Sources : SAG-AFTRA, Interactive Media Agreement, 07/2025 – Bloomberg Law, 08/11/2023 – Audible, communiqué, 05/2025

DROIT – EN FRANCE

Une présomption d'utilisation votée à l'unanimité au Sénat

Aujourd'hui, c'est à l'artiste de prouver que son interprétation a servi à entraîner une IA. La présomption vise à inverser la charge de la preuve. Toutefois, peut-on croire le fournisseur d'IA (OpenAI, Google, Mistral AI, ElevenLabs…) sur parole ?

08/04/2026

Le Sénat adopte la proposition de loi à l'unanimité

22/04/2026

4 syndicats d'artistes demandent son adoption

02/06/2026

Adoptée en commission à l'Assemblée, 29 voix contre 8

11/06/2026

Bloquée en séance par environ 110 amendements

01/07/2026

Un rapport parlementaire propose plutôt une contribution financière obligatoire des fournisseurs d'IA, reversée aux ayants droit

⚠ Limite

La présomption vise l'entraînement. Mais aucun outil ne permet aujourd'hui à un.e artiste de vérifier, sans dépendre des déclarations du fournisseur d'IA, que sa voix n'a pas servi à l'apprentissage puis à l'exploitation. Elle ne règle pas non plus l'imitation d'une voix ou d'un visage sans copie d'enregistrement.

Sources : Sénat, 08/04/2026 – lettre ouverte intersyndicale, 22/04/2026 – AFP, 02/06/2026 – Livres Hebdo, 01/07/2026

ZOOM – L'OPT-OUT

L'opt-out protège l'enregistrement, pas la voix

Le 11/03/2025, l'Adami et la Spedidam déclarent s'opposer à la fouille de textes et de données pour l'entraînement des IA (CPI art. L.122-5-3 et L.211-3 8°). Une règle posée, mais la loi exige une opposition lisible par machine pour les contenus en ligne, et sans moyen de contrôle, son respect reste à ce jour invérifiable.

Adami

Pour les droits que lui ont confiés ses associé.e.s, sous réserve des droits déjà cédés à des tiers.

Sur le papier, la fouille de leurs interprétations sonores, audiovisuelles et cinématographiques devra faire l'objet d'une autorisation préalable.

Spedidam

Pour les enregistrements des artistes qui lui ont apporté leurs droits par ses statuts ou par mandat exprès, quel que soit le type d'IA.

Elle exige autorisation préalable et rémunération appropriée, sans outil à ce jour pour vérifier qu'elles sont respectées.

Ce qu'ils ne couvrent pas

Les droits déjà cédés, souvent au producteur (CPI art. L212-4) : c'est alors à lui d'exercer son propre droit d'opposition (L211-3 8°).

La fouille à des fins de recherche scientifique, à laquelle on ne peut pas s'opposer (L122-5-3, II).

Les modèles déjà entraînés.

Sources : CPI art. L.122-5-3, L.211-3 8° et L212-4 – directive (UE) 2019/790 art. 4 – Adami et Spedidam, communiqués du 11/03/2025

CONTRÔLE – QUI VÉRIFIE ?

Un droit de dire non, sans moyen de vérifier

Aujourd'hui

L'artiste et l'OGC n'ont pas d'outil pour savoir si leurs interprétations ont servi à entraîner une IA.

L'AI Act impose seulement un résumé public des données d'entraînement, sans détail par interprète (art. 53).

Ce qu'il faudrait

Un tiers indépendant, outillé pour contrôler les données utilisées.

La présomption d'utilisation, pour renverser la charge de la preuve.

ANGLES MORTS

La voix imitée

Une voix « à la manière de » échappe à l'opt-out. Aux États-Unis, le juge a écarté le droit d'auteur sur la voix elle-même (Lovo).

Le visage et le corps numérisés

Le deepfake est une image, une vidéo ou une voix truquée par IA, qui fait dire ou faire à une personne ce qu'elle n'a jamais dit ou fait. La motion capture enregistre les gestes et expressions d'un.e interprète : ces copies numériques peuvent animer d'autres personnages. Leur réutilisation relève du contrat, du droit à l'image, des droits de l'artiste-interprète et du Code pénal (art. 226-8), pas de l'opt-out.

Sources : AI Act art. 53 – Sénat, PPL présomption d'utilisation, 08/04/2026 – SDNY, Lehrman c. Lovo, 10/07/2025 – C. pén. art. 226-8

ENJEUX – LES ZONES GRISES

3 zones grises

La voix « inspirée de »

Sans copie d'un enregistrement, ni droit voisin ni opt-out. Aux États-Unis, le juge a écarté le droit d'auteur sur la voix (Lovo, 07/2025).

Le contrat signé avant l'IA

Une cession ancienne couvre-t-elle des usages qui n'existaient pas ? L'Adami exclut de son opt-out les droits déjà cédés.

Après la mort

Une voix ou un visage recréés après le décès : qui consent, et pour combien de temps ?

Combien de temps dure la protection ?



Sources : SDNY, Lehrman c. Lovo, 10/07/2025 – Adami, 11/03/2025 – CPI art. L211-4 et L212-2 – Folketinget, projet de loi L 49, 08/10/2026

PERSPECTIVES – LES LEVIERS D'ÉVOLUTION

Le consentement, de la captation à la rémunération

Consentir — Contrat + loi

Un accord écrit, spécifique à chaque usage IA et révocable, sur le modèle de l'accord SAG-AFTRA du jeu vidéo.

Prouver — Loi (France)

Adopter la présomption d'utilisation et ouvrir les données d'entraînement à un audit indépendant.

Protéger — Loi (France, UE)

Créer un droit sur sa voix et son apparence, comme le projet danois, au-delà du seul enregistrement.

Rémunérer — Gestion collective

Une rémunération à chaque réutilisation d'une réplique numérique, versée via les OGC.

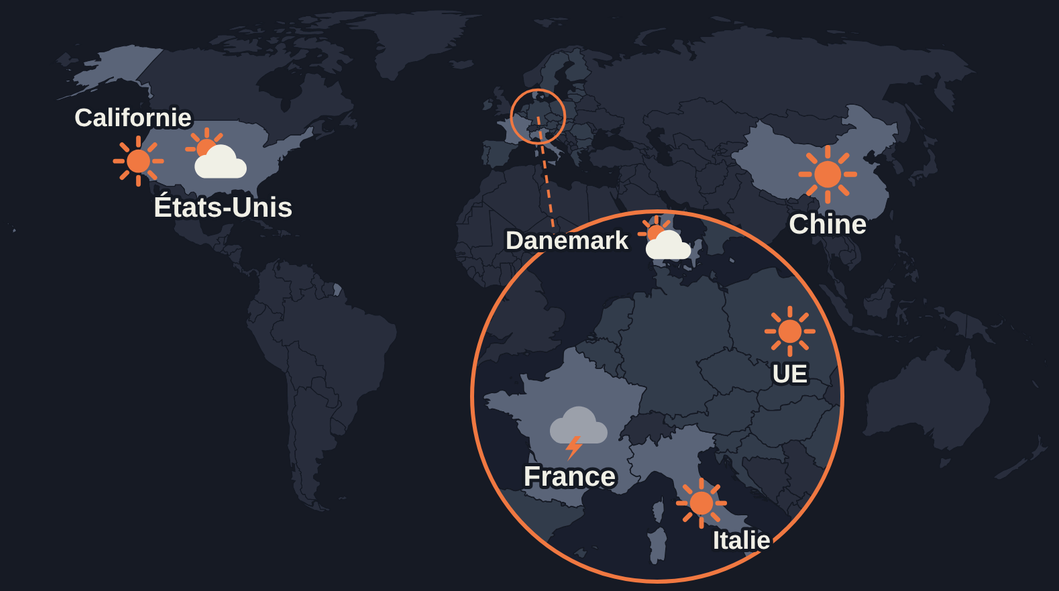
Qui peut agir ? Loi = le législateur, France ou UE. Contrat = accords entre producteurs, plateformes, syndicats et OGC.

Cadre français et européen, les règles diffèrent hors UE – SAG-AFTRA, 07/2025 – Sénat, 08/04/2026 – Folketinget, L 49

PERSPECTIVES – LA MÉTÉO DES LOIS

Prévisions au 30/10/2026

Des protections qui avancent ici et ailleurs



En vigueur En discussion Bloqué

- **France** – Présomption d'utilisation bloquée à l'Assemblée
- **Union européenne** – AI Act : deepfakes signalés depuis 08/2026
- **Danemark** – Droit sur sa voix et son apparence, projet déposé le 08/10/2026
- **Italie** – Deepfake diffusé sans accord, voix comprise : 1 à 5 ans de prison
- **États-Unis** – NO FAKES Act (voix, image) adopté en commission
- **Californie** – Répliques numériques encadrées dans les contrats depuis 2025
- **Chine** – Étiquetage des contenus IA, audio compris

Sources : Assemblée nationale – AI Act art. 50 – Folketinget, L 49 – loi italienne 132/2025 (art. 612-quater c.p.) – S.4591 (États-Unis) – Californie, AB 2602 – CAC (Chine)

À SUIVRE – PROCHAIN FOCUS

Streaming audiovisuel : quelle part pour les interprètes ?

Films et séries se regardent de plus en plus en ligne : les comédien.ne.s en profitent-ils ?

Le constat

Une série vue dans le monde entier : combien revient à celles et ceux qui la jouent ?

Le droit

La directive de 2019 prévoit une rémunération appropriée et proportionnelle : est-elle appliquée ?

Les plateformes

Netflix, Prime Video, Disney+ : quels accords avec les artistes et leurs OGC ?

Le partage

Cachet unique ou part des recettes : quel modèle pour demain ?

MÊME FIL DE LECTURE Constat · Exploitation · Droit · Contrôle · Enjeux · Perspectives



Derrière chaque interprétation, un artiste. Pour chaque artiste, un droit à rémunération.

Douglas Delannoy

Expertise | Veille | Accompagnement | Innovation

MES PUBLICATIONS

Focus
l'analyse de fond

L'Instantané
l'essentiel en 5 diapos

Partagez vos retours d'expérience !

linkedin.com/in/d-delannoy